

RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2010

Le dix huit novembre deux mil dix à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

PRESENTS : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel - M. GILBERTO Roland - Mme NICOT Claudine – M. PENOT Dominique – M. SABOURDIN Stéphane – M. BRIN Michaël - M. CARDOT Claude – M. CHOLLET Freddy – M. FILLOLEAU René - Mme HIREL Brigitte – M. LEFEUVRE Christian – M. MEYRAUD Ludovic - Melle TROTIGNON Laëtitia -

ABSENTS EXCUSÉS : M. ROUDIER Yves a donné pouvoir à M. NEGRET Jean-François – Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine – Mme CHATELIER Mireille a donné pouvoir à M. CARDOT Claude – Mme JALAGUIER Claire – Mme STEFANSKA Valérie -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PENOT Dominique -

- ORDRE DU JOUR -

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité.

Concernant le rapport annuel sur le service d'eau potable – Exercice 2009, M. GILBERTO précise que les branchements en plomb sont supprimés sur un plan à 3 ans, sur les années 2010, 2011 et 2012.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Classement dans le domaine public – Voirie et espaces verts – Lotissement « Le Clos des Muriers » - Groupement d'habitations appartenant à la société BERSI ;
- Logiciel bibliothèque – Demande de subventions ;
- Salle des fêtes « La Passerelle » - Tarifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus indiquée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois véhicules ont été endommagés et cambriolés dans le parking des services techniques dans la nuit du 17 au 18 novembre. Cela fait suite à d'autres délits, notamment le vol de 300 litres de fuel dans le tractopelle de la commune, ainsi que des vols dans des carrelats.

Monsieur le Maire souligne le manque de gendarmes et de surveillance, notamment la nuit. Les incivilités, le non respect des règles de circulation et les vols se multiplient. Une observation va être faite auprès de Monsieur le Préfet afin de demander des interventions plus soutenues.

Le Conseil Municipal doit mener une réflexion. Plusieurs pistes sont évoquées : intégration du personnel de la Police Municipale dans la surveillance de nuit, installation de systèmes de vidéosurveillance dans les bâtiments communaux.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRIMITIF 2010 –

Considérant les investissements engagés, une décision modificative est nécessaire,

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. BONNEFOND
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
2111 – 230	Achat de terrains	- 73 050 €
2152 – 232	Installations de voirie	+ 2 100 €
21578 – 232	Autre matériel et outillage de voirie	+ 1 100 €
2158 – 232	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 2 200 €
2183 – 232	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 500 €
2188 – 232	Autres immobilisations corporelles	+ 10 000 €
2315 – 235	Installations, matériel et outillage techniques	+ 30 000 €
205 – 253	Concessions et droits similaires licences	+ 2 000 €
2033 – 262	Frais d'insertion	+ 850 €
2184 – 262	Mobilier	+ 8 000 €

2313 - 262	Constructions	+ 12 000 €
2188 – 264	Autres immobilisations corporelles	+ 3 000 €
2315 – 264	Installations, matériel et outillage techniques	- 3 000 €
2033 – 270	Frais d'insertion	+ 3 000 €
2033 - 277	Frais d'insertion	+ 1 300 €

Monsieur BONNEFOND précise que les investissements engagés concernent notamment les dépenses entraînées par les dégâts causés par la tempête Xynthia et la réhabilitation de la salle des fêtes. Les crédits sont pris sur la réserve foncière (achat de terrains) prévus au budget primitif 2010.

2 - PARTICIPATION AU SEJOUR DE DEUX BURKINABES, REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE TENKODOGO -

Monsieur le Maire précise que deux représentants de la commune de Tenkodogo ont été accueillis par cinq communes du Pays Royannais dont Meschers.

Il convient de prendre en charge en partie les frais correspondants à leur voyage.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. Le Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de régler à la commune d'Etaules le montant de 349,66 € correspondant à la participation de Meschers pour l'accueil de deux burkinabés soit le coût du voyage 1 748,30 € divisé entre les cinq communes.*

3 – AVENANT N° 1 – MICRO CRECHE -

Monsieur PENOT, 6^{ème} Adjoint, informe l'assemblée délibérante de la nécessité d'établir des avenants concernant les lots N°1 et N°2 du marché de travaux de construction de la micro-crèche pour les motifs suivants :

- **SARL STPA – Lot N°1 – Terrassement**

L'étude géotechnique imposant un plancher hourdis, les déblais de terrain naturel et le hérisson calcaire avant dallage de plain pied sont devenus caduques.

Le décapage superficiel du terrain a révélé la présence d'un puisard rendant inutile les deux prescrits.

Les essais à la plaque du fait de la suppression du hérisson sont devenus inutiles.

• **SARL ST GEORGES CONSTRUCTION – Lot N°2 – Gros Oeuvre**

L'entreprise de maçonnerie avait à sa charge l'étude géotechnique qui a révélé un sous sol remblayé et a donc obligé à des fondations profondes et un plancher porté d'où l'écubage de fouilles et fondations supplémentaires et le remplacement du dallage de plain pied prescrit par un plancher hourdis.

Monsieur PENOT propose donc les avenants suivants :

Lot	Entreprise	Marché initial HT	Avenant + ou – value HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
Lot N°1 - Terrassement	SARL STPA	23 780,76 €	- 5 814,99 €	17 965,77 €	21 487,06 €
Lot N°2 – Gros Oeuvre	SARL ST GEORGES CONSTRUCTION	55 634,28 €	+ 35 731,73 €	91 366,01 €	109 273,75 €

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. PENOT
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *d'accepter les avenants ci-dessus indiqués ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et les pièces afférentes.*

Monsieur CARDOT souhaite savoir s'il est possible d'obtenir des subventions sur ces avenants.

Monsieur le Maire répond que cela va être étudié.

4 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA MICRO CRECHE – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE -

Par délibération du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal de la commune de Meschers-sur-Gironde a décidé de procéder aux travaux de construction de la micro crèche.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée est éligible à l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération, et demande de fournir le plan de financement et le montant de chacune des subventions notifiées.

Le coût total de cette opération s'élève à :

ESTIMATIONS	MONTANTS
Montant total de l'opération	317 474,94 € H.T.
Travaux	236 134,43 €
Ingénierie	39 340,51 €
Mobilier	42 000,00 €
SUBVENTIONS ACCORDEES	
Conseil Général 17	55 143,00 €
Conseil Régional	70 000,00 €
CAF	85 500,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	210 643,00 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE	106 831,94 €

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. Le Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la construction de la micro crèche de Meschers-sur-Gironde.*

Monsieur BRIN demande si l'avenant évoqué précédemment a été intégré dans l'estimation des dépenses. Monsieur PENOT lui répond que c'est le cas.

Monsieur le Maire précise que la CARA subventionne à hauteur de 40 % du montant restant à la charge de la commune. Il rappelle que Monsieur TALLIEU, lors de l'inauguration de la nouvelle salle des fêtes, avait indiqué que la CARA subventionnerait cette réhabilitation à hauteur de 150 000 €. Ce fonds de concours est octroyé aux communes une fois par an – salle des fêtes en 2010, micro-crèche en 2011. Les travaux de construction de vestiaires du foot ne seront donc pas subventionnés par la CARA.

5 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « WHITE WOOD MX TEAM » -

Considérant la demande de subvention de l'association «White Wood Mx Team» concernant le déficit de leur manifestation du 12 septembre 2010 « Course sur prairie ».

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. SABOURDIN
et après en avoir délibéré
à la majorité
(1 abstention : M. BRIN)*

- décide d'octroyer une subvention de 1 613 € correspondant à 50 % du déficit de cette manifestation.

6 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ASSOCIATION DES USAGERS DU PORT DE MESCHERS » -

Considérant la demande de subvention de l'association « Association des Usagers du Port de Meschers » relative à l'organisation du salon nautique de l'estuaire 2010.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. SABOURDIN
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- décide d'octroyer une subvention de 967 € correspondant à 50 % du déficit de cette manifestation.

Monsieur SABOURDIN remercie les deux associations pour les deux très beaux évènements (parmi tant d'autres) qui ont été organisés. Il précise que ces subventions, qui couvrent un déficit, sont accordées à titre exceptionnel. Ces manifestations ont été organisées pour la première fois cette année, ce qui a entraîné des achats et investissements importants. Il souhaite que ces évènements soient reconduits les années à venir. Une éventuelle subvention pourrait être accordée sous réserve qu'un budget prévisionnel soit présenté, sachant que les deux associations concernées pensent pouvoir équilibrer leur budget l'année prochaine.

7 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POIUR LA COMMISSION « BATIMENTS ET TRAVAUX » POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE -

Considérant la création d'une nouvelle commission « Bâtiments et travaux » à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique », il convient de désigner un représentant de la commune parmi les délégués pour y siéger.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. Le Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- de désigner M. PENOT Dominique, représentant de la commune au sein de la commission « Bâtiments et travaux » à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

8 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC – VOIRIE ET ESPACES VERTS – LOTISSEMENT "LE CLOS DES MURIERS"- GROUPEMENT D'HABITATIONS APPARTENANT A LA SOCIETE BERSI –

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les voies, espaces verts et réseaux divers du lotissement « Le Clos des Mûriers » ont été classés dans le domaine public par la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2010.

Considérant que le groupement d'habitations appartenant à la société BERSI (holding de la société MASSI 16 IMMOBILIER, qui est propriétaire du lotissement « Le Clos des Mûriers »), souhaite

que ses voies, espaces verts et réseaux divers, soient également classés dans le domaine public, Monsieur le Maire propose de délibérer à nouveau sur l'ensemble des parcelles du lotissement et du groupement d'habitations.

Considérant l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, modifié par l'article 62 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification de droit,

Considérant que l'ensemble des co-lotis du lotissement " LE CLOS DES MURIERS" et du groupement d'habitations appartenant à la société BERSI, se sont déclarés favorables à l'intégration des voies, espaces verts et réseaux divers dans le domaine public, et que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies,

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à effectuer les démarches nécessaires au classement dans le domaine public des voies, espaces verts et réseaux divers du lotissement " LE CLOS DES MURIERS" (impasse des pinsons – parcelles AL n°576, AL n°577, AL n°578) et du groupement d'habitations appartenant à la société BERSI (impasse des pinsons - parcelles AL n°561 et AL n°562) ;*
- *autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à effectuer les démarches qui en découleront ;*
- *précise que les frais d'actes notariés seront pris en charge par les co-lotis ;*
- *annule la délibération du 26 mars 2010.*

9 - LOGICIEL BIBLIOTHEQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS –

M. CARDOT présente la proposition du syndicat informatique quant au logiciel « ORPHEE » pour la bibliothèque, le montant global est de 5 798,75 €.

Il convient de solliciter l'aide du Conseil Général et de la Direction Régionale des Affaires culturelles pour l'acquisition de ce matériel.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. CARDOT
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et du Conseil Général quant à l'acquisition du logiciel « Orphée » pour la bibliothèque dont le coût est de 5 798,75 € ;*
- *d'accepter le devis proposé et de charger Monsieur le Maire de le signer.*

Monsieur PENOT souhaite connaître les progrès apportés par l'acquisition de ce logiciel.

Monsieur CARDOT précise que ce logiciel sera accessible par le Web, de n'importe quel poste informatique. Cela améliore la sécurité des données, les sauvegardes étant effectuées automatiquement. Il précise également que les informations concernant chaque livre seront récupérées automatiquement par un système de code barre. Cela permettra une

meilleure visibilité sur le contenu de la bibliothèque, et d'établir des statistiques afin de satisfaire au mieux les adhérents.

10 - SALLE DES FETES « LA PASSERELLE » - TARIFS DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 2011 -

Monsieur BONNEFOND informe l'assemblée délibérante que l'application des tarifs 2010 votés au Conseil Municipal du 22 octobre 2010 n'a pas permis d'avoir le recul nécessaire quant à leurs modifications ou non.

Par conséquent, Monsieur BONNEFOND propose de prolonger l'application de ces tarifs jusqu'au 31/03/2011.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. BONNEFOND
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- de confirmer les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 22 octobre 2010 ;
- de prolonger la durée d'application de ces tarifs jusqu'au 31/03/2011.

POUR INFOS :

Liste des marchés depuis le 22 octobre 2010

Monsieur BONNEFOND informe l'assemblée délibérante des marchés conclus conformément à la délégation octroyée par le Conseil Municipal à Monsieur Le Maire par délibération du 03 avril 2008.

Construction club house et vestiaires foot

Lot 1 Gros oeuvre et 7 Revêtement de sol – Faïences
19 dossiers de consultation téléchargés sur le site marchés sécurisés
9 dossiers de consultation demandés par courrier
13 offres reçues

Lot 1 Gros Oeuvre

Entreprise CHEVALIER
33 route de RETAUD
17460 THENAC
Signé le 15 novembre 2010 pour 106.425,77 € HT

Lot 7 Revêtements de sol - Faïences

Entreprise GAZON MOQUETTES
9 Rue Paul Emile Victor
Zac Val Lumière
17460 VAUX SUR MER
Signé le 15 novembre 2010 pour 38.111,50 € HT

Remplacement des fenêtres de la mairie

4 lettres de consultation et DCE envoyées le 30 septembre 2010
Annonce sur le site de l'association des maires le 30 septembre 2010
Annonce sur le site de la commune le 04 octobre 2010
3 offres reçues
Entreprise SITRAL
4 Rue Gustave Eiffel
17200 ST SULPICE DE ROYAN

Signé le 15 novembre 2010 pour 33.672,93 € HT

Délibérations du Conseil Municipal du 18/11/10

- 1) Décision modificative N° 3 – Budget communal 2010 ;
- 2) Participation au séjour de deux burkinabés, représentants de la commune de Tenkodogo ;
- 3) Avenant N° 1 – Micro crèche ;
- 4) Demande de fonds de concours pour la micro crèche – Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ;
- 5) Subvention à l'association White Wood Mx Team ;
- 6) Subvention à l'association « Association des usagers du port de Meschers » ;
- 7) Désignation d'un représentant de la commune pour la commission « Bâtiments et travaux » pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ;
- 8) Classement dans le domaine public – Voirie et espaces verts – Lotissement « Le Clos des Muriers » - Groupement d'habitations appartenant à la société BERSI ;
- 9) Logiciel bibliothèque – Demandes de subventions ;
- 10) Salle des fêtes « La Passerelle » - Tarifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

Jean-François NEGRET

M. BONNEFOND Michel

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. PENOT Dominique

M. SABOURDIN Stéphane

M. BRIN Michaël

M. CARDOT Claude

M. CHOLLET Freddy

M. FILLLOLEAU René

Mme HIREL Brigitte

M. LEFEUVRE Christian

M. MEYRAUD Ludovic

Melle TROTIGNON Laëtitia